

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 07-10618 / 102065
MANUFACTURE ROGER DUBUIS SA, 1217 Meyrin
centres CNC: fraisage, électro-érosion, métrologie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H
13.09.2007–12.09.2010 (Renouvellement)
- 07-10634 / 100931
Pyrotek SA, 3960 Sierre
fabrication de filtres céramiques
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
32 H
01.05.2005–30.04.2008 (Modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 07-10608 / 101047
MANUFACTURE CARTIER LA CHAUX-DE-FONDS, Branch of Richemont
International SA, 2306 La Chaux-de-Fonds
usinage CNC des boîtes de montres, tournage et fraisage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H, 2 F
01.01.2006–31.12.2008 (Modification)
- 07-10633 / 100677
Tusa SA, 1800 Vevey
production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
31 H, 45 F
24.09.2007–23.09.2008 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 07-10657 / 110915
Philip Morris International Management SA, 1001 Lausanne
promotion
besoins spéciaux de consommation
7 H, 8 F
01.11.2007–31.10.2010 (Nouveau permis)

- 07-10670 / 111106
Atest SA, 1618 Châtel-St-Denis
CND (contrôles non destructifs): Vérification des soudures du puit blindé du chantier de Clauson Dixence.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.11.2007–31.10.2010 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 07-10617 / 102041
IBM Suisse, 1008 Prilly
surveillance des systèmes informatiques, CICO, Help-desk
besoins spéciaux de consommation
36 H
05.09.2007–04.09.2010 (Renouvellement/modification)
- 07-10635 / 100931
Pyrotek SA, 3960 Sierre
fabrication de filtres en céramiques
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
44 H
01.10.2007–30.09.2010 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

9 octobre 2007

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.10.2007
Date	
Data	
Seite	6428-6429
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 982

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.